CONTRAT

Je soussigné, RAKOTOARIMANANA Matthieu, CIN N° 101 241 121 [illegible] du 31/01/05, à Antananarivo IV, domicilié au 05/08/08, m'engage à dédouaner le container de Me Podtezch de Keplanque, portant le matériel ECMU 179911/5 / avant le 31 mars 2012 contre la somme déjà payée de 11 millions d'ariary – onze millions d'ariary –.

Tamatave, 13/03/2012

www.madagate.com

No comments !

CONTAINER ECMU 1799115

Mon Epouse (Malgache), et moi-même sommes arrivés de France pour nous installer définitivement à Madagascar le 09 novembre 2010.
Nos effets personnels ont été stockés en garde-meubles à Montauban (France), en attendant la construction de notre maison à Fénérive-Est.
Un peu avant la fin de la construction, j'ai demandé à récupérer mes affaires, et le déménageur français a mis en route un container.

Le container ECMU 1799115, contenant ces objets, effets personnels, et quelques meubles que je souhaitais importer de France, est donc arrivé le 29 décembre 2011 au port de Tamatave.

J'ai de suite effectué des démarches auprès de l'administration des douanes à Tananarive aux fins d'obtenir la franchise habituellement attribuée.
Cette franchise, accordée le 04 janvier, m'a, le lendemain, été refusée.

La liste établie en liaison avec l'Ambassade de Madagascar à Paris, est estimée valeur neuve des objets. Le montant des taxes demandé s'élevait donc à plus de 30 millions d'ariary (150 millions de francs malgaches).

Un beau-frère, contrôleur des douanes à Tamatave, devait demander le remplacement de la liste existante par une liste plus en rapport avec la valeur réelle, puisque tenant compte de la vétusté des matériels transportés dans le container. Il a malheureusement failli à sa mission, bloqué (ou corrompu) par un transitaire véreux.

Monsieur Matthieu RAKOTOARIMANANA est alors arrivé et a spontanément proposé de prendre en main cette affaire, (moyennant finance), et sa « parenté ministérielle » semblait un gage de sérieux.

Après avoir, selon ses dires, fait procéder à l'annulation sur GASYNET (10 février),à l'annulation du BSI (21 février) il devait faire procéder au dédouanement (29 février). Il s'est même engagé, par contrat du 09 mars 2012 a me faire livrer mes biens avant fin mars 2012.

Depuis, rien n'a bougé sauf, parait-il, le container pour des raisons invoquées de sécurité, sans toutefois quitter le port de Tamatave, où il serait toujours aujourd'hui.

Arrivé depuis plus de 10 mois et compte tenu du climat, on sait que le contenu a déjà beaucoup souffert, et que probablement il y aura énormément de déchets, ce qui m'a fait dire que je suis le « *propriétaire de la poubelle la plus chère de Madagascar* », puisque j'ai versé à Monsieur Matthieu la **somme de 11 millions d'ariary**, pour un résultat nul à ce jour.

Me rendant compte des mensonges répétés de Monsieur MATTHIEU, de son désintérêt pour cette affaire, je l'ai mis en demeure de me faire livrer ce container pour le 16 septembre au plus tard.

Les problèmes rencontrés au Port de Tamatave, largement rapportés par la presse, ne lui ont pas permis de rattraper plus de 6 mois de laxisme et de mensonges.

Compte-tenu des énormes bénéfices réalisés, j'ai demandé à Matthieu de me restituer la somme de 4 (quatre) millions d'Ariary, pour me permettre le remplacement d'une petite partie des effets endommagés par le stockage prolongé du container, les 7 millions restants lui permettant de finaliser son contrat, avec à la clé un bénéfice encore substentiel.
Ayant donné son accord, la remise devait avoir lieu le **19 septembre**, mais le matin même, il me disait par SMS devoir repartir à Tananarive, accompagner M. le Directeur des douanes pour un entretien avec Monsieur le Ministre des Finances.

J'ai maintenant la certitude d'avoir été escroqué.

Je lui ai donc demandé de me restituer la totalité des 11 millions d'ariary.
Il a donné son accord, sachant que de toutes façons, il ne pouvait pas aller plus loin dans sa tentative de me livrer le container. Le 27 septembre à 06 heures 58, je recevais un SMS disant : « vos sous sont déjà prêts »

A sa demande, par personne interposée, puisqu'il n'ose même plus s'adresser à moi directement, je lui ai fait parvenir mon numéro de compte bancaire.

Malheureusement, il n'a une nouvelle fois pas tenu ses engagements. En effet, il a dû demander de l'argent à un transitaire, qui n'a pu lui avancer que 4 millions d'ariary, contre le dépôt d'un véhicule à titre de gage… à noter que ce véhicule n'est pas à son nom !!!

Il est donc reparti à Tananarive, avec l'argent, sans rien verser sur mon compte.

Depuis le 28 septembre, date à laquelle je lui ai fourni mes coordonnées bancaires, je n'ai **plus de nouvelle**. Il a dû changer de téléphone et bien sûr n'a pas communiqué le nouveau numéro.

Le lundi 15 octobre, le véhicule de Matthieu avec 3 personnes à bord est venu à Fénérive-Est et après 2 passages devant la maison a stationné plus d'un quart d'heure à proximité. *Intimidation ou menace ?* Quoiqu'il en soit j'ai fait un mail prévenant Matthieu que s'il arrivait quoique ce soit à un membre de ma famille ou moi-même, il serait le premier soupçonné.
J'ai par ailleurs nécessairement prévenu les autorités consulaires françaises « au cas où »…

CONTRAT

Je soussigné, RAKOTOARIMANANA Matthieu, CIN N° 101 291 128 502, du 31/01/05, à Antananarivo IV, duplicata du 05/08/08, m'engage à dédouaner le container de Me Patrick de Leplanque, portant la matricule ECMU 179911/5 / avant le 31 mars 2012, et contre la somme déjà payée de 11 millions d'ariary – onze millions d'ariary –.

Tananarivo, 13/03/2012
Matthieu.

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitsarana ara-dalàmpanondrana
KARAT-PANONDRANA FARITRA
FIRTS DU 05.08.08
ANARANA / Nom Rakotoarimanana
FANAMPIN'ANARANA / Prénoms Mintsablana MATTHIEU
TERAKA TAMIN'NY / Né(e) le 06.01.87
TANO / Lieu Québec CANADA
ANARITRANA MANDRAKA / Signalements
CIN 101.291.128.502
FONDANANA / Fondé III P & C
ANKARITRIKA NANDRAKA N°0982877 A
SOROKOTANY / Accidentés ANT/IV
SALASIO / Profession STUDIANT
SAKENTIRAKA / Prénoms Hery-Martial, Rajaonarimampiani
ANDY VITRAKA / Nom de famille na Akotoarimanana
NOMBO ENO / Adresse Claudia Niyabanana, Andria-
TOBONA NO / Parents Mr RAJAONARIMAMPIANI
Signature du titulaire
Signature et cachet

****

Monsieur Patrick DELEPLANQUE
BP 47
Sahavola
FENERIVE-EST
020 57 301 56

FENERIVE-EST, le 17 Novembre 2012

à

Monsieur Hery-Martial RAJAONARIMAMPIANI
na AKOTOARIMANANA
Ministre des Finances et du Budget
ANTANANARIVO

Monsieur le Ministre,

En débutant cette lettre, la question qui se pose est de savoir si je dois m'adresser au Représentant de la République ou au Père de famille .

En effet, il me faut aujourd'hui vous parler de votre fils Matthieu qui m'a proposé spontanément son aide en février contre la somme de 11 (onze) millions d'ariary et qui à ce jour est incapable d'honorer ses engagements.

Je vous joins donc :

- Un document relatant les faits ;
- Une copie d'un « contrat » passé le 09 mars dernier et toujours pas honoré ;
- Une copie de sa carte d'identité remise à l'époque des faits.

Je suis intimement persuadé que vous ignorez tout de ses agissements, et je pense que Matthieu est mal conseillé par son entourage (très) direct.

Je n'ai, à ce jour, déposé aucune plainte ni exposé sur la place publique mes déconvenues, je ne souhaite que récupérer, rapidement, l'intégralité de mon container ainsi que les 11 millions d'ariary versés, pour rien, à Matthieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon plus profond respect.